

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

concernant

***le changement d'attribution du dicastère Tourisme***

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis le début de la présente législature, le dicastère « Tourisme » a été attribué au syndic Jean-Daniel Carrard. La gestion de ce dicastère comporte principalement des tâches de représentation, en particulier auprès de la Commission tourisme de l'Association pour le développement du Nord vaudois (ADNV), l'Office du tourisme et du thermalisme d'Yverdon et région, la Conférence Transjurassienne (CTJ) – Mont d'Or Chasseron, le réseau des Villes de l'Arc jurassien, la région "Jura & Trois-Lacs", la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA (LNM), ainsi que la Coordination des Villes de Suisse romande (CVSR).

Outre les aspects directement liés au tourisme au sens étroit, ce dicastère porte ainsi dans une large mesure sur les relations que la Ville d'Yverdon-les-Bains a pu tisser avec d'autres communes ou collectivités confrontées aux mêmes défis et partageant les mêmes intérêts et valeurs.

Désireuse d'optimiser la répartition des dicastères entre les municipaux, la Municipalité a décidé d'attribuer la gestion du dicastère « Tourisme » au vice-syndic Marc-André Burkhard, qui est déjà le délégué de la Municipalité en charge de la Commission de jumelage. Cette attribution prend effet au 1<sup>er</sup> octobre 2017. Comme jusqu'ici, une collaboratrice du Service des sports sera chargée, pour une partie de son temps de travail estimée à 0.25 ETP, de la préparation et du suivi des diverses séances et tâches liées à ce dicastère.

Afin d'assurer une transition efficiente, le Syndic restera le délégué de la Ville au Conseil d'administration de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA (LNM) jusqu'à sa prochaine assemblée générale ordinaire, prévue en juin 2018.

Par ailleurs, le Syndic continuera à représenter la Ville auprès de la Coordination des Villes de Suisse Romande (CVSR), dès lors que cette représentation est assurée par les présidents des exécutifs de chaque Ville considérée.

Cette nouvelle répartition n'entraîne aucun effet sur le personnel, ni sur les autres dicastères dont le Syndic a la charge, à savoir le Secrétariat général, les Finances, les Ressources humaines et les Sports.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard



Le Secrétaire



F. Zürcher